



MAIRIE DE MONTMOREAU

- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_12_88

Date de convocation du conseil : 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVEATEAU Béatrice

M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Objet : Tarif de vente des livres désherbés

Absent :

M. DEMESSEMAKERS Olivier

Secrétaire de séance : Madame HUGUET Myriam

Monsieur Roland ELUERD expose que la bibliothèque municipale de Montmoreau propose d'organiser une vente publique de livres à destination des particuliers.

Il s'agit de pouvoir donner une seconde vie aux ouvrages éliminés des collections de la bibliothèque au cours des opérations régulières de « désherbage ».

Les ouvrages concernés présentent tous un état physique correct mais un contenu ne correspondant plus à la demande du public en bibliothèque : documents au contenu daté et/ou obsolète.

Pour concilier l'esprit de cette vente organisée à destination du plus grand nombre, et l'optimisation des recettes, il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

- | | | |
|---|-------------------------|---------------------|
| ✓ | Romans adultes: | 1 euro le livre |
| ✓ | Documentaires adultes : | 2 euros le livre |
| ✓ | Collection jeunesse : | 1 euro les 2 livres |
| ✓ | Magazines : | 1 euro les 5 |

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter l'organisation d'une vente publique à des particuliers des ouvrages désherbés,
- d'adopter que le produit de la vente soit réaffecté au budget communal,
- de percevoir les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la régie de recettes de la bibliothèque, la somme recueillie étant imputée à l'article 7062.
- que les invendus pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.
- cette vente pourra ensuite être reconduite en fonction des manifestations organisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition ci-dessus

FIXE les tarifs tels que mentionnés ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 04/12/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 05/12/2023

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

